



**BULLETIN** D'INFORMATION

Vécembre 2023 Fanvier

communautaires, l'entretien du cimetière, comme pompier volontaire et plus encore!

Félilcitations Donat et Merci de nous tous!

# **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL**

1700, rue Principale, Saint-Michel (Québec) JOL 2J0 www.municipalite-saint-michel.ca



Lundi au jeudi:

8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30

Vendredi: 8 h à 13 h



#### **HORAIRE DES FÊTES**

L'hôtel de ville sera fermé du 22 décembre à midi jusqu'au 7 janvier inclusivement. La bibliothèque sera fermée du 24 décembre au 3 janvier 2024 inclusivement.

JOYEUX TEMPS DES FÊTES À TOUS!

#### **SERVICES MUNICIPAUX**

Hôtel de ville

Nous joindre : **450 454-4502 (** 

info@mst-michel.ca

# **ADMINISTRATION ET COMMUNICATIONS**

# **MOT DU MAIRE**



Déjà la fin de 2023. Malgré l'impact financier important laissé par la pandémie, la Municipalité a réalisé de nombreux projets et relevé de beaux défis! Il en sera de même pour l'année 2024.

Plusieurs citoyens ont profité et profiteront encore de nos nouvelles installations récréatives : le chalet des loisirs qui a été revampé, la création du sentier récréatif, la surface de Dek Hockey qui est de plus en plus populaire, les nouveaux modules de jeux, etc. Tous y trouvent leur compte! Les nombreuses activités organisées par le Service des loisirs (Festival de Saint-Michel, Plaisirs d'hiver, camp de jour, etc.) et les activités de la bibliothèque font également le bonheur de tous!

Les améliorations routières réalisées par le Service des travaux publics et le ministère des Transports et de la Mobilité durable ont suscité certains désagréments, mais les résultats sont positifs. L'ajout de la collecte des matières putrescibles est un pas important pour l'environnement et nous sommes satisfaits du service offert par notre nouveau partenaire : Compo Haut-Richelieu, qui effectue également la collecte mécanisée des bacs de recyclage et des matières résiduelles.

Je ne voudrais passer sous silence l'excellente collaboration que la Municipalité entretient avec tous les organismes locaux. Sans leur participation bénévole, nous ne pourrions réaliser toutes les activités qui vous plaisent et celles-ci ne connaîtraient pas le même succès! Il en va de même pour les employés municipaux qui, jour après jour, travaillent dans le seul but d'améliorer VOTRE qualité de vie! Afin de souligner l'importance du bénévolat dans notre communauté, nous avons décidé de créer un prix pour le bénévole de l'année. Le 1er lauréat de ce prix est monsieur Donat Marchand, qui depuis plus de 50 ans se dévoue régulièrement pour les citoyens de Saint-Michel. C'est donc en son honneur que le prix du bénévole de l'année sera nommé le *Prix Donat Marchand*. Le début de l'année 2024 apportera des précisions quant à cette nouvelle reconnaissance.

Au nom des élus municipaux, je vous souhaite un très joyeux temps des fêtes et profitez en famille de ces réjouissances.

Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy Hamelin

Maire

# **AVIS PUBLIC**

# **AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

#### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel, tenue le 14 novembre 2023, le projet de règlement suivant a été adopté :

• Projet de règlement numéro 2023-300-1 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2022-300, le tout de façon à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le mardi 9 janvier 2024, à 19 h 20, au 1700, rue Principale, à la municipalité de Saint-Michel. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement et de consulter la population. Ainsi, le projet de règlement cité plus haut vise à modifier certaines dispositions du plan d'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Un résumé du projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme suit ce présent avis. Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 1700, rue Principale, à la municipalité de Saint-Michel, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Michel, le 23 novembre 2023.

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, Greffière-trésorière adjointe

**RENSEIGNEMENT: 450 454-4502** 

#### RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

Le Plan d'urbanisme est un document de planification encadrant l'aménagement et le développement du territoire de la municipalité de Saint-Michel. Le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme a pour objectif de :

Le projet de règlement 2022-300-1 s'inscrit dans le cadre du processus de concordance entre les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint- Michel et le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville pour faire suite à l'entrée en vigueur du règlement URB-205-14-2022 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Le projet de règlement numéro 2022-300-1 a pour objet de modifier le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Michel de manière :

- à ajouter une aire d'affectation urbaine afin de permettre de nouveaux projets avec service d'aqueduc, d'égout et pluvial sur le territoire de la municipalité;
- de modifier la périodicité de la vision à l'horizon 2036 ainsi que le minimal de densité de logements à l'hectare par affectation;
- la révision des espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation, la capacité d'accueil ainsi que la superficie des terrains vacants résidentiels.

# RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 313 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 250 000 \$ POUR ACQUÉRIR LE LOT 3 991 468 DU CADASTRE DU QUÉBEC (1840, rue Principale)

#### AVIS PUBLIC ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES PERSONNES HABILES À VOTER DE LA MUNICIPALITÉ

Avis public est donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble de la Municipalité.

- 1. Lors d'une séance du conseil tenue le 12 décembre 2023, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le règlement numéro 2023-337 intitulé : Règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 313 000 \$ et un emprunt de 250 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble situé sur le lot 3 991 468 du cadastre du Québec.
- 2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 2023-337 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.
  - Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.
- 3. Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures, le 16 janvier 2024, au bureau de la municipalité Saint-Michel, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel.
- 4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2023-337 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 284. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2023-337 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 h 05, le 16 janvier 2024, à Saint-Michel situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel.
- 6. Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité de Saint-Michel, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h. Prenez note que l'hôtel de ville sera fermé pour la période des Fêtes, du 22 décembre 2023 et ouvrira le 8 janvier 2024.

# CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

- 7. Toute personne qui, le 12 décembre 2023, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes:
  - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
  - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
  - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

- 9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
  - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
  - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

#### 10. Personne morale

 avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 12 décembre 2023 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Donné à Saint-Michel, le 13 décembre 2023

(s) Caroline Provost

Caroline Provost, Greffière-trésorière adjointe

#### **TAXES MUNICIPALES**

Vous avez des interrogations concernant votre compte de taxes?

Contactez le Service de la taxation au 450 454-4502 poste 109 ou par courriel à : adj.comptabilite@mst-michel.ca



#### **VOLS À SAINT-MICHEL**

L'automne a été marqué par un nouveau fléau à Saint-Michel : les vols. Plusieurs citoyens ont été la cible de personnes malveillantes, qui s'en sont prises à leurs véhicules ou à leurs résidences. Nous vous rappelons d'être vigilants... nous ne sommes jamais trop prudents!

# **RESSOURCES HUMAINES**

#### **POSTE DISPONIBLE**

#### ADJOINT ADMINISTRATIF ET AGENT DE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Ce poste est un remplacement – congé de maladie, avec une possibilité de permanence, 37 heures/semaine. Sous la supervision de la greffière/trésorière adjointe, l'adjoint administratif et l'agent de service à la clientèle assume les responsabilités liées au secrétariat. Pour plus d'informations, consultez notre site Web à : https://municipalite-saint-michel.ca/la-municipalite/offres-demploi/

Vous avez jusqu'au 8 janvier 2024 pour manifester votre intérêt.

#### **HOMMAGE À DONAT MARCHAND**

C'est avec beaucoup d'émotion que monsieur Jean-Guy Hamelin, maire de Saint-Michel a livré un vibrant hommage à monsieur Donat Marchand, pour sa loyauté envers la municipalité de Saint-Michel et ses citoyens. Monsieur Marchand a à son actif plus de 50 ans de bénévolat assidu à Saint-Michel. Il est présent auprès de tous, jeunes et moins jeunes par son implication avec tous les organismes communautaires. Il s'occupe toujours assidument de l'entretien du cimetière et a déjà été pompier volontaire, dans son plus jeune temps.

Afin de lui témoigner leur reconnaissance et que celle-ci perdure dans le temps, les élus municipaux ont décidé de nommer le nouveau sentier récréatif en l'honneur de Donat. On retrouve donc le sentier récréatif Donat Marchand, à l'arrière du parc École.

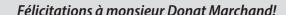


De plus, pour souligner l'importance des bénévoles dans le tissu communautaire de Saint-Michel, le conseil municipal a décidé de créer le Prix Donat Marchand. Ce prix, sera remis annuellement au bénévole de l'année.

#### PRIX DU BÉNÉVOLE DE L'ANNÉE

Ce nouveau prix, créé pour reconnaître l'importance des bénévoles à Saint-Michel, a été décerné, pour la première fois à monsieur Donat Marchand, en reconnaissance de ses nombreuses années, plus d'une cinquantaine, de bénévolat pour le bénéfice des citoyens de Saint-Michel. Monsieur Marchand est dont le lauréat du Prix Donat Marchand 2023.

Des détails sur ce nouveau prix vous seront communiqués au début de l'année 2024. Surveillez nos différents médias.









#### CAISSE DESJARDINS DES MOISSONS-ET-DE-ROUSSILON

Les élus municipaux tiennent à remercier sincèrement la Caisse Desjardins des Moissons-et-de-Roussillon pour le don de 1 700 \$ remis dans le cadre de la Guignolée afin d'aider les familles dans le besoin, localisées sur le territoire de Saint-Michel.



Ce don vient s'ajouter au 8 000 \$ amassé par le Club Optimiste lors de la Guignolée!

### **CLUB OPTIMISTE - LA GUIGNOLÉE**

Le conseil municipal tient également à remercier les membres du Club Optimiste de Saint-Michel qui ont orchestré de main de maître la Guignolée 2023! Se sont joint à eux les membres du Cercle de Fermières, madame Carole Mallette, députée de Huntingdon et de nombreux bénévoles qui ont sillonné les rues de Saint-Michel, le samedi 2 décembre afin de ramasser vos dons pour les familles plus démunies.



Merci également aux citoyens d'avoir été aussi généreux!

#### **COMITÉ ENTRAIDE - LA GUIGNOLÉE**

Les membres du conseil municipal se joignent au maire pour remercier chaleureusement les membres du comité Entraide qui ont confectionné les paniers de Noël. Ce sont 25 paniers qui ont été distribués sur le territoire de Saint-Michel. Merci à Denise Ste-Marie, Mignonne Lemieux, Guylaine Boyer et Édith Ste-Marie du comité Entraide de même que les nombreux bénévoles qui ont mis la main à la pâte!

#### LA RÉGION MISE DE L'AVANT GRÂCE AU TALENT DE NOS AGRICULTEURS

Dans le cadre de l'Ordre national du mérite agricole, le gouvernement du Québec a décerné des prix dans les catégories or, argent et bronze aux gagnants régionaux et nationaux. L'évènement se déroulait cette année en Montérégie et cette dernière région était bien mise en valeur.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter Les fermes Pinsonneault qui se sont mérités la 2<sup>e</sup> place pour la médaille d'or. Une belle reconnaissance pour une entreprise d'ici.

Félicitations!

# **TRAVAUX PUBLICS**

Cette année encore, la Municipalité offrira la collecte de sapins de Noël naturels, la semaine du 15 janvier 2024, si la température le permet. Les sapins pourront être déposés en bordure de la rue à compter du 14 janvier et au plus tard le 15 janvier à 7 h. Une simple règle à suivre : déposez votre sapin en bordure de la rue, dépouillé de toute décoration, le tronc vers la rue. Notez que les collecteurs passeront qu'une seule fois pour chacune des rues.

Pour toute question, contactez le Service des travaux publics à : tp@mst-michel.ca

# CONTENEURS POUR LES CARTONS

La période des fêtes est propice à une augmentation considérable d'utilisation de boîtes en carton. Nous vous rappelons que deux conteneurs à carton sont disponibles en tout temps, dans le stationnement en face du garage des Travaux publics (rue Blais). Les boîtes doivent être défaites, pliées et déposées dans les conteneurs.

Merci de votre collaboration.

## INTERDICTION DE DÉPOSER DE LA NEIGE DANS LA RUE

Saviez-vous que déposer de la neige ou de la glace sur une voie publique, à l'intérieur d'un parc ou sur un trottoir, constitue une nuisance? Si vous faites affaire avec un entrepreneur pour déneiger votre stationnement, il doit, également, respecter la réglementation municipale.

Merci de votre collaboration.

#### STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Notez qu'aucun véhicule moteur ou autre ne peut être stationné **entre 23 h et 6 h sur tout le territoire de la municipalité et ce, du 15 novembre au 15 avril.** Cette interdiction s'applique également pour les stationnements de l'hôtel de ville et du parc des Flamants. Rappelons qu'il est interdit de stationner en tout temps devant les stations de pompage et sur le terrain du bâtiment situé au 698, rue des Merles.

Merci de votre collaboration.

# SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

## **UN TEMPS DES FÊTES EN TOUTE SÉCURITÉ!**

Même si la période des Fêtes est un temps de réjouissances, il faut demeurer vigilants et faire les bons choix côté sécurité.

Le Service de prévention incendie de Saint- Michel tient à vous rappeler certaines consignes de sécurité :

Sapin de Noël naturel : installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.). Le placer dans un récipient rempli d'eau et arroser le pied de l'arbre tous les jours.

Pour diminuer les risques d'incendie, choisissez un sapin artificiel.

Lumières décoratives : choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC (idem pour les rallonges électriques). Bien suivre les instructions du fabricant pour l'installation et ne pas oublier de les éteindre la nuit ou lors de vos absences.

Entrées déneigées et déglacées : afin que vos invités arrivent et repartent en toute sécurité, assurez-vous de bien déblayer les différents accès à votre propriété. Un accident est si vite arrivé.

Soyez prudents et amusez-vous!

# LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE







# **Programmation hiver 2024 – Inscriptions**



- Période d'inscription: à compter du 8 janvier 2024
- Inscription: Via la plateforme en ligne Qidigo
- Modes de paiement:

En ligne, directement sur notre plateforme d'inscription.

Politique de remboursement: aucun remboursement n'est possible pour les activités, sauf pour le cas suivant: raison médicale, avec un billet du médecin à l'appui. Les cours seront remboursés au prorata, à partir de la date inscrite sur le billet médical.

Pour plus de détails, visitez notre site au www.municipalite-saint-michel.ca, suivez-nous sur notre page Facebook (Municipalité St-Michel), contactez-nous par téléphone au 450 454-7995 ou par courriel à loisirs@mst-michel.ca

#### \*\*Le cours aura lieu selon l'horaire mentionné, peu importe le nombre d'inscription.

	Le cours dura neu seron i nordin e mendiorine, ped importe le nombre d'inscription										
Lundi		(congé de cou	ırs le 1 <sup>er</sup> avril en raiso	n de Pâques)							
Volleyball libre	18 h 30 à 20 h 30	Gymnase de l'école	29 janv. au 29 avril	65 \$							
Mardi											
Zumba	18 h 30 à 19 h 30	Salle Topaze	23 janv. au 16 avril	105\$							
Mercredi	Mercredi										
Multisports 4 à 6 ans	18 h à 19 h	Gymnase de l'école	31 janv. au 24 avril	65 \$							
Multisports 7 à 12 ans	19 h à 20 h	Gymnase de l'école	31 janv. au 24 avril	65 \$							
Jeudi											
Yoga 50 ans et +	9 h 30 à 10 h 30	Salle Jade	25 janv. au 18 avril	105\$							
Badminton libre	18 h 30 à 20 h 30	Gymnase de l'école	1er fév. au 25 avril	65 \$							
*Yoga pour tous	18 h 30 à 19 h 30	Salle Topaze	25 janv. au 18 avril	105\$							
* Exceptionnellement, le cours	de Yoga du 15 février au	ra lieu dans la salle Saphir.									
	Semaine de relâche: 4 au 8 mars										



Surveillez nos différents médias pour tous les détails de la saison 2024!

# **ORGANISMES**

#### L'ÂGE D'OR

#### **RETOUR - SOUPER DE NOËL**

Le souper de Noël organisé par le club de l'Âge d'Or de Saint-Michel a eu lieu le jeudi 7 décembre, au centre communautaire. Cette activité était réservée aux membres et c'est plus d'une trentaine de personnes qui se sont régalées.



#### **LA FABRIQUE**

Il y aura une messe de Noël, le 24 décembre à 16 h à Saint-Michel. Cette messe est dédiée aux jeunes et aux familles, mais vous êtes tous les bienvenus!

#### LE CLUB OPTIMISTE

Si la température le permet, le Club Optimiste organisera une activité de pêche sur la glace le dimanche 11 février 2024. Surveillez nos différents médias pour plus d'informations.

## LE CERCLE DE FERMIÈRES

Les activités reprendront en début d'année 2024. Les personnes intéressées à se joindre au Cercle peuvent contacter madame Denise Perrier au 450 454-6240.

Passez de très Joyeuses Fêtes!

#### **LE CLUB OPTIMISTE**

#### RETOUR – DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

C'est plus de 300 cadeaux que le père Noël a distribués lors de sa visite à Saint-Michel, le 10 décembre dernier. Il en a fait des heureux! Tous étaient impatients de le rencontrer et de repartir avec un beau cadeau. C'est grâce aux membres du Club Optimiste et de ses bénévoles que le père Noël a pu renouer avec nos jeunes citoyens. Un énorme merci également aux généreux commanditaires!

Un joyeux Noël à tous les enfants!





#### **PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL**

Les prochaines séances du conseil auront lieu le 9 janvier et le 13 février 2024 à 19 h 30 à l'hôtel de ville.

Vous êtes tous les bienvenus.



#### Calendrier de collectes 2024 SAINT-MICHEL

R Récupération

**C** Compostage

**D** Déchets

Gros rebuts non valorisables

♠ Feuilles

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

O = meuble de bois, toilette, etc.

	JANVIER												
D	L	М	ľ	N		j	٧	S					
	1	2		3		4	5	6					
			D										
7	8	9		10		11	12	13					
			R		C								
14	15	16		17		18	19	20					
			D										
21	22	23		24		25	26	27					
			R		С								
28	29	30		31									
			D										
c Fréo	iuence au	ıx 2 sema	ines	iusaı	ı'en	mars							

	FÉVRIER												
D	L	М	N	М		J	٧	S					
						1	2	3					
4	5	6		7		8	9	10					
			R		С								
11	12	13		14		15	16	17					
			D	0									
18	19	20		21		22	23	24					
			R		С								
25	26	27		28		29							
			D										

	MARS												
D	L	М	N	М		J	٧	S					
							1	2					
3	4	5		6		7	8	9					
			R		С								
10	11	12		13		14	15	16					
			D	0									
17	18	19		20		21	22	23					
			R		C								
24/31	25	26		27		28	29	30					
			D										

	AVRIL												
D	L	М	М			J	٧	S					
	1	2		3		4	5	6					
			R		C								
7	8	9		10		11	12	13					
			D		C								
14	15	16		17		18	19	20					
			R		U								
21	22	23		24		25	26	27					
			D		U								
28	29	30											
C BRU	JN'O : Col	lecte cha	que s	ema	ine j	usqu	'en nover	nbre.					

	MAI											
D	L	М	ľ	VI	J		٧	S				
				1		2	3	4				
			R		C							
5	6	7		8		9	10	11				
			D	0	С							
12	13	14		15		16	17	18				
			R		C							
19	20	21		22		23	24	25				
			D		U							
26	27	28		29		30	31					
			R		С							

	JUIN												
D	L	М	١	М		J	٧	S					
								1					
2	3	4		5		6	7	8					
			D	0	С								
9	10	11		12		13	14	15					
			R		С								
16	17	18		19		20	21	22					
			D		С								
23/30	24	25		26		27	28	29					
			R		С								

	JUILLET											
L	М	N	М		J	V	S					
1	2		3		4	5	6					
		D	0	U								
8	9		10		11	12	13					
		R		C								
15	16		17		18	19	20					
		D		С								
. 22	23		24		25	26	27					
		R		C								
29	30		31			·						
		D										
	8 15 22	1 2 7 8 9 1 15 16 1 22 23	1 2 D 7 8 9 R 8 15 16 D 1 22 23 R 8 29 30	1 2 3 D 10 R 10 R 15 16 17 D 2 22 23 24 R 15 31 31	1 2 3 D C C C C C C C C C C C C C C C C C C	1 2 3 4 D C C C C C C C C C C C C C C C C C C	1 2 3 4 5 D C C 11 12 R C C 15 16 17 18 19 D C C 22 23 24 25 26 R C C 8 29 30 31					

	AOÜT											
D	L	М	١	N	J		٧	S				
						1	2	3				
					С							
4	5	6		7		8	9	10				
			R		С							
11	12	13		14		15	16	17				
			D	0	С							
18	19	20		21		22	23	24				
			R		С							
25	26	27		28		29	30	31				
			D		С							

	SEPTEMBRE											
D	L	М	N	М		J	٧	S				
1	2	3		4		5	6	7				
			R		U							
8	9	10		11		12	13	14				
			D	0	С							
15	16	17		18		19	20	21				
			R		С							
22	23	24		25		26	27	28				
			D		С							
29	30											

	OCTOBRE												
D	٦	М	N	N		J	٧	S					
		1		2		Ω	4	5					
			R		С								
6	7	8		9		10	11	12					
			D	0	С								
13	14	15		16		17	18	19					
			R		С								
20	21	22		23		24	25	26					
			D		С								
27	28	29		30		31							
			R		C								

		NOVEMBRE													
	D	L	М	N	2	•	J	٧	S						
								1	<b>2</b>						
	3	4	5	D	6	С	7	8	9						
	10	11	12		13		14	15	16						
l				R		C									
	17	18	19		20		21	22	23						
				D		С									
ľ	24	25	26		27		28	29	30						
l				R		С									

DÉCEMBRE						
D	L	М	М	J	٧	S
1	2	3	4 D 🗐	5	6	7
8	9	10	11 R	12 C	13	14
15	16	17	18 <b>D</b>	19	20	21
22	23 R	24	25*	26 C	27	28
29	30	31	1**	2	3 <b>D</b>	4

- **C** BRUN'O: Collecte aux 2 semaines jusqu'en mars.
- \* Collectes prévues le 25 déc. devancées au 23 déc. 2024
- \*\* Collectes prévues le 1 janv. 25 reportées au 3 janv. 2025